



Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Ce comité technique a pour objet de nous informer sur les créations et suppressions de postes dans les établissements du second degré à la rentrée prochaine, ainsi que de la régulation des postes partagés.

Avant d'aborder ce point, nous souhaiterions parler d'un sujet d'actualité : celui de la réforme du collège. Dans le cadre de la refondation de l'école, la ministre de l'Education nationale vient d'exposer son projet de réforme sur le collège. Durant un mois, les négociations avec les représentations syndicales et organisations des parents vont permettre de finaliser le projet.

Le collège est depuis longtemps qualifié de « maillon faible » de notre système scolaire. C'est en effet un lieu de souffrance pour de nombreux élèves et de nombreux enseignants. Le réformer est indispensable pour qu'il réponde enfin à la promesse démocratique du collège unique, afin que celui-ci devienne un collège de la réussite pour tous.

L'Unsa Education avait fixé comme condition indispensable le maintien des dotations horaires. En effet, nos collègues ne pourront s'engager dans une révision de leur approche didactique et de leurs pratiques pédagogiques qu'avec la certitude de ne pas perdre au change. Depuis avant-hier, nous avons cette confirmation et la création de 4000 postes permet d'entrevoir une - modeste - amélioration des conditions de travail. Cette réforme essentiellement pédagogique ouvre des espaces pour travailler « autrement ». L'autonomie d'utilisation de 20% des dotations est une marque de confiance faite aux équipes et une reconnaissance de leurs compétences et de leur engagement professionnels. Elle doit permettre de proposer aux élèves les enseignements, les projets et l'accompagnement dont ils ont besoin pour maîtriser les compétences du socle commun.

Le SE-Unsa et sa fédération vont s'engager dans les discussions avec la ferme volonté d'améliorer à la fois l'enseignement au collège et les conditions de travail des enseignants et personnels d'éducation. Loin d'un syndicalisme de posture, hostile au changement par principe et agitant les peurs, il plaide pour des pratiques pédagogiques plus diversifiées autour d'un socle commun renouvelé.

Aussi, si ce projet de réforme souhaite accentuer la mise en place des pratiques pédagogiques déjà expérimentées que sont la pédagogie de projet ainsi que l'interdisciplinarité, cela nécessite dès aujourd'hui de la stabilité et de la lisibilité pour les équipes enseignantes.

Or au niveau de la stabilité, nous voyons aujourd'hui la difficulté d'avoir des équipes enseignantes sédentaires avec notamment 191 postes en compléments de service. En effet, être en poste partagé est une contrainte supplémentaire dans le métier d'enseignant. Cela entraîne plus de fatigue et surtout plus de difficultés pour pouvoir s'investir dans la vie des établissements et donc dans ces pédagogies notamment de projet et d'interdisciplinarité. Nous reconnaissons le travail des chefs d'établissement en partenariat avec les services de la DSDEN afin de trouver, avec les collègues qui seront en poste partagé l'année prochaine, la solution la plus viable et la moins inconfortable pour eux.

Nous espérons quand même que les postes de stagiaires mis en place l'année prochaine n'aggraveront pas la situation des postes partagés. Nous avons cependant pleinement conscience que la priorité à juste titre des inspecteurs pour le placement des postes stagiaires est la présence de tuteurs reconnus et volontaires, dans des établissements qui ne mettront pas les stagiaires en position difficile.

Néanmoins, nous nous inquiétons plus particulièrement des cas de postes partagés non pourvus. Les collègues qui seront mutés sur ces postes n'auront pas eu les mêmes possibilités pour donner leur avis. Arrivant souvent en dernier dans un établissement, ils peuvent moins que les autres donner leurs préférences en termes d'emploi du temps. Nous espérons donc qu'une attention toute particulière sera accordée à ces collègues afin de les mettre dans les dispositions les moins inconfortables.

D'autre part, le projet de réforme du collège souhaite favoriser une plus grande réussite de tous nos élèves, en accordant une autonomie plus grande aux personnels enseignants et en développant de nouvelles pratiques pédagogiques. Cela nécessite de la lisibilité de la part des équipes enseignantes. Aussi nous nous étonnons d'une certaine incohérence avec la suppression de l'accompagnement éducatif dans un grand nombre d'établissements.

Depuis le début de l'année scolaire, certaines académies ont fait le choix de réorienter entièrement cette aide vers les établissements REP et REP+. Cela n'avait pas été le choix de l'académie de Grenoble.

Lors du CTSD en Haute-Savoie au mois de janvier, l'Unsa-Education avait accueilli positivement la répartition de la DG avec une réorientation des HS vers les établissements avec les publics les plus difficiles. Mais, il n'avait jamais été question de réorienter également l'accompagnement éducatif.

Aussi avec une marge de DG réduite, beaucoup d'établissements ont fait le choix d'utiliser l'accompagnement éducatif pour mettre en place l'aide aux devoirs, un dispositif qui satisfait à la fois enseignants, parents et élèves.

Les heures de la DG ont été mobilisées pour l'aide aux élèves en difficulté, des pratiques de co-intervention ou de projets interdisciplinaires.

La DG a été votée dans les établissements sur la base de ces informations. Puis quelques jours plus tard, par une simple circulaire, nous avons appris que l'accompagnement éducatif serait réorienté vers les établissements les plus difficiles.

Nous regrettons ainsi :

- un manque de concertation avec les organisations syndicales qui n'ont même pas été prévenues
- une annonce de cette réorganisation après les votes de DG.
- l'absence de prise en considération qu'il existe des élèves en difficulté dans tous les établissements.

Nous souhaitons donc le redéploiement de l'accompagnement éducatif afin de permettre aux équipes pédagogiques de pouvoir poursuivre leurs stratégies envisagées pour la réussite de tous leurs élèves.

Pour l'UNSA Education
Alain Champion
Julien Joly